



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCÉE
CLÉMENT MAROT
CAHORS

Réunion d'accueil des parents d'élèves de
seconde générale et technologique, seconde professionnelle,
1^{ère} année de CAP et 3^{ème} prépa métiers
Lundi 15 septembre 2025

1



**Des personnels pour
accompagner et
favoriser votre réussite**

Direction

Proviseur : Rémi POUMEYROL

Proviseur adjoint LGT : Cédric JEANNET

Proviseure adjointe LP : Séverine LACAZE-SALLE

DDFPT : Auguste VIEIRA DE RESENDE

Secrétaire générale - Comptable : Catherine PLAUX

Secrétariat du lycée général et technologique : Corinne CLUZEL

Secrétariat du lycée professionnel : Catherine OLLIVOT

CPE référente des 2GT : Muriel VINCENS

CPE référente pour le LP : Emilie AGUIRRE

Assistante sociale : Catherine CUBAYNES

Infirmière : Farah STUKER

Psychologues Education Nationale : Claire POUSSOU (LP) Anne Sophie KAYSER (LGT)

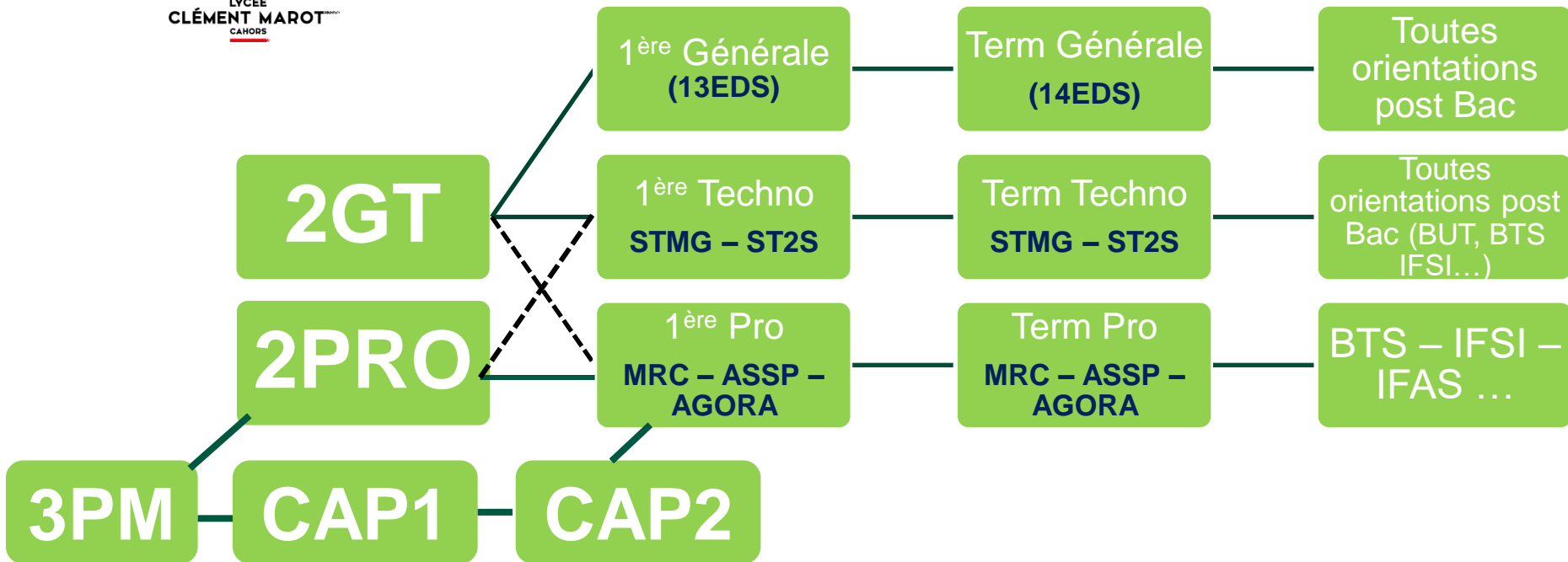
200 personnels, tous éducateurs ! A vos côtés!



2.

Un lycée,
une diversité de
formations et
d'élèves





Formations post bac du lycée : BTS PI – BTS NDRC – BTAS ESF – BTS GPME –
DEUST préparateur en pharmacie

Structure de notre lycée

3 ^{ème} préparatoire à la voie professionnelle PROV ADJ LP	Inscrits	TOTAL 266 R23 256 / R24 250
	14 (15)	
Voie professionnelle PROV ADJ LP		Inscrits
CAP Assistant Grand Age 2 ^{nde} –Term	13 (15) 5 (15)	
Bac professionnel Gestion Administration Transport Logistique (GATL) 2-1-T	18 (18) 24 (24) 17 (18)	
Bac professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) 2-1-T	28 (30) 30 (30) 28 (30)	
Bac professionnel Métiers de la Relation Client (MCV) 2-1-T	30 (30) 30 (30) 29 (30) <i>dont 2*</i>	

**Apprenti*

Structure de notre

	Voies générale et technologique	Inscrits
	Seconde générale et technologique (9 classes) Proviseur	304 R23 325 / R24 307
P R O V	1 ^{ère} générale (7 classes)	205
	Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)	49 R23 34 / R24 48
	1 ^{ère} technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)	46 R23 48 / R24 49
A D J	Terminale générale (7 classes)	218 R23 221 / R24 240
	Terminale technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) (classes)	46 R23 43 / R24 32
L G T	Terminale technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)	45 R23 68 / R24 49

TOTAL 913
 R23 982 / R24 950

Structure de notre lycée...fin

Post Baccalauréat	Capacité d'accueil	Inscrits
Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles Economiques et Commerciales voie Générale (ECG) 2 ^{ème} année Proviseur – V Airaudi	24	8
BTS Economie Sociale et Familiale (ESF) Proviseur – M Vincens	18 + 4 apprentis	12 + 1 12 + 1
BTS Gestion de la Petite et Moyenne Entreprise (GPME) Proviseur – E Aguirre	18 + 4 apprentis	15 + 2 12 + 4
BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) Proviseur adjoint LGT – V Airaudi	18 + 4 apprentis	16 + 2 12 + 1
BTS Professions Immobilières (PI) Proviseur adjoint LGT – M Boulangué	18 + 4 apprentis	15 10 + 3
DEUST Technicien et préparateur en pharmacie Proviseur	16 apprentis	15 13

* *apprentis*

A ce jour, 1333 élèves ou étudiants
1368 à R24 et 1368 à R2023

TOTAL 154
R24 168 R 23 136

3 ■ Un lycée qui porte les élèves vers la réussite

Les résultats aux examens 2025

Bac général

95,3% (Acad 97,2)

2024 : 96,4 % / 2023 : 98,2%

Bac pro ASSP

92% (Acad 85,8 tous Bpro
confondus)

2024 : 100% / 2023 : 96,3%

Pour obtenir ces
résultats....

Bac ST2S

97,8% (Acad 94,1)

2024 : 97,6 % / 2023 : 97,3%

Bac pro AGORA

83 % (Acad 85,8 tous Bpro
confondus)

2024 : 64,7% / 2023 : 80,8%

Des exigences en terme de travail,
de rigueur, de comportement

Bac STMG

95,5% (Acad 94,3)

2024 : 98,5 % / 2023 : 89,6%

Bac pro MCV

92 % (Acad 85,8 tous Bpro
confondus)

2024 : 91,7% / 2023 : 71,4%

Les résultats aux examens 2025



DNB Pro

100 % (Acad et Fce)

2024 : 85,7% / 2023 : 78,6%

CAP AAGA

100%

2024 : 100% / 2023 : 88,9%

BTS	% admis
GPME Gestion de la PME	93 % 2024 : 93% / 2023 : 73,3
PI Professions immobilières	100 % 2024 : 100% / 2023 : 91,7
NDRC Négociation et digitalisation de la relation client	100 % 2024 : 100% / 2023 : 91,7
ESF	53,3 %

Concours des grandes écoles

Sur 13 étudiants, 11 ont passé des concours (2 fac) :

- Tous admissibles dans 1 école au moins
- 8 étudiants intègrent une grande école (top 12) et 3 fac
- GEM : 3 étudiants, NEOMA et AUDENCIA (7-8 et 9è écoles /24)

4 ■

Un lycée avec
des exigences,
valeurs et règles
communes



- **Les valeurs de la République, au cœur de l'École**
Liberté – Egalité – Fraternité – Laïcité

- **Des exigences en terme de travail scolaire**

Avoir son matériel – Préparer son cours – Faire ses devoirs – Réaliser toutes les évaluations – Sens de l'effort
Droit à l'erreur – devoir d'essayer de faire

Toute évaluation manquée doit être rattrapée par l'élève

- **Des exigences en terme de savoir être**

Assiduité – Ponctualité – Respect des personnes et des biens communs

Tout retard ou absence doit être justifié

Un « code commun », de la 3^{ème} au post-bac

Focus sur quelques règles de bonne conduite

- **Carte jeune indispensable pour entrer, manger, sortir**
- **Interdiction absolue du téléphone portable en classe** (sauf usage pédagogique autorisé par l'enseignant). **Le téléphone est obligatoirement déposé dans la boîte prévue à cet effet dans la classe.**
- **Des tenues adaptées et correctes** pour toutes et tous (tongs, shorts de sport, sous vêtements visibles...)
- **Une attention particulière à porter au voisinage**
Laisser la route libre pour la circulation – ne pas s'asseoir devant les entrées des habitations – respecter les lieux (ne pas jeter de débris dans la rue) – être poli(e) avec les riverains

Par votre attitude, vous participez à l'image collective du lycée

Un « code commun », de la 3^{ème} au post-bac

Arrivée au lycée : les pièges à éviter

- **Mal gérer sa liberté de « rentrer » et « sortir » du lycée**
 - **Prendre à la légère le travail personnel**
 - **Se sentir autonome et ne pas accepter les aides et conseils des adultes**
 - **L'absentéisme**
-

LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE L'ABSENTÉISME

Les contrats d'assiduité



Art 2.3.1 du RI



Le proviseur

Affaire suivie par :
Les Conseillères Principales d'Éducation
T : 05 65 35 25 17
Viesco.marot@ac-toulouse.fr

59 rue des Augustins
CS 90211
46004 CAHORS

Contrat d'assiduité

Références : Code de l'éducation : articles R131-5 à R131-10, articles R511-1 à R511-11 et Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

Le présent contrat est signé par :

- l'élève scolarisé(e) en classe de
- les représentants légaux de l'élève
- le lycée Clément Marot représenté par Rémi POUMEYROL, chef d'établissement

Ce contrat d'assiduité s'impose à l'élève suite aux manquements aux obligations scolaires constatées pendant l'année 2023-2024, et l'engage, lui/elle et sa famille à respecter un certain nombre de points, ayant pour objet de limiter le nombre d'absences au lycée et dans les cours.

Article 1 : L'inscription du jeune au lycée Clément Marot à la rentrée scolaire 2024 est soumise à l'engagement du jeune et de sa famille à respecter le présent contrat.

Article 2 : La loi impose une présence des élèves à la totalité des enseignements présents à leur emploi du temps. Cette assiduité est vérifiée par les professeurs, à chacun des cours et supervisée par la vie scolaire.

Article 3 : Aucun projet professionnel ou scolaire sérieux ne peut être construit convenablement, sereinement et efficacement, sans une présence assidue au lycée.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève, la famille doit **informer au plus vite** le lycée (vie scolaire) en indiquant la raison de cette absence, et ce, **quel qu'en soit le motif**. Un certificat médical est nécessaire seulement si votre enfant a une maladie contagieuse (ou pour une demande de dispense d'EPS de plusieurs séances).

Article 5 : Les absences peuvent être autorisées par le lycée pour les seuls motifs suivants :

- **Maladie de l'élève** (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- **Réunion solennelle de famille** (mariage, enterrement, etc.)

- **Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports**
- **Enfant qui suit ses représentants légaux** (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Elles seront alors notées comme « régularisées » dès le justificatif écrit (mail ou courrier) reçu. Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet ou non, d'une autorisation d'absence par le proviseur.

Article 6 : Le contrôle des absences fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part du lycée.

- **Dès les premières absences non justifiées, l'élève est convoqué(e) par la conseillère principale d'éducation (CPE)** qui lui rappelle l'importance de l'assiduité et prend contact avec ses représentants légaux.

Les heures manquées pour des absences non autorisées seront rattrapées et des punitions données.

- **Si la situation continue, le chef d'établissement convoque l'élève et ses représentants légaux.** Il rappelle ses obligations à l'élève, avertit également le service social de l'établissement de la situation et demande une suspension temporaire des bourses nationales. Une commission éducative pourra être réunie.

- **Si les absences perdurent, des signalements seront effectués auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et/ou du Procureur de la République** qui décide des poursuites et veille à l'application de la loi.

Un conseil de discipline pourra être réuni afin de statuer sur une sanction pour le motif d'absentéisme.

L'élève,

Signature,

Les représentants légaux,

Signature,

Signature,

Le proviseur du lycée Clément Marot,

Rémi POUMEYROL

Signature,



Les **RDV médicaux** doivent être justifiés par un courrier du professionnel

La lutte collective contre l'absentéisme

Les retards



**Billet entrée
en classe**

Date

Heure

Elève :

Classe :

Est autorisé(e) à entrer en cours après un(e) :

ARRIVÉE TARDIVE*

ENTRETIEN AVEC**

*La Vie Scolaire

**Signature

Les retards :

Tout adulte de l'établissement doit délivrer un « **billet d'entrée en classe** » qui permettra l'entrée de l'élève dans un cours.

Un élève qui arrive (sans billet) avec un retard jugé « raisonnable » par le professeur, est accepté en classe puis noté « en retard » dans Pronote en précisant la durée du retard.

Si un élève en retard est refusé en classe, ce dernier doit être impérativement accompagné à la vie scolaire par un camarade. Un rapport d'incident sera alors rédigé.

Le téléphone interdit en classe

Des boîtes sont installées sur les bureaux des enseignants. Tous les téléphones des élèves doivent y être déposés.

Contrôles en classe et fraude *(rappel du RI2.1.6. Evaluation et bulletins de notes)*

- **Les élèves doivent se soumettre aux évaluations** de connaissances et compétences qui leur sont imposées tout au long de l'année (travail à la maison rendu dans les délais impartis, devoirs en classe, etc.)
 - **Un devoir maison non rendu ou un refus de composer en classe, sans excuse valable, sera noté zéro**, comme une copie blanche.
 - **En cas d'absence régularisée et justifiée à un contrôle, l'évaluation devra être rattrapée**, sauf cas particulier qui sera jugé par l'enseignant.
 - **En cas d'absence injustifiée à un contrôle, l'élève pourra être sanctionné** par le chef d'établissement **et la note zéro est attribuée jusqu'à ce que le devoir soit rattrapé** par l'élève à sa demande dès son retour.
-

La fraude

(RI 2.1.7. La fraude lors des devoirs et contrôles en classe est interdite et entraînera des sanctions).

- ✓ **Conditions de passation des examens, devoirs et contrôles en classe :** à la demande du professeur, les élèves devront mettre leurs sacs et manteaux en fond de classe et ne garder avec eux que le strict nécessaire à la passation de l'épreuve (brouillon, stylos divers, règle, calculatrice...). Les trousseaux seront rangés dans les sacs. Tous les appareils connectés sont interdits et l'élève ne devra porter aucune montre connectée. Une pendule est à disposition des élèves dans la classe; à défaut le professeur l'affiche à l'écran.
 - ✓ **En cas de suspicion de fraude** par une différence manifeste entre le niveau de la copie et le niveau habituel de l'élève relevé en classe, lors des productions précédentes ou à l'oral ou encore lors de productions manifestement non personnelles, **le professeur peut décider de ne pas noter la copie et d'engager une discussion avec l'élève.** Après échanges, le professeur fera un retour à la direction pour savoir si le devoir pourra être validé, rattrapé ou considéré comme frauduleux et traité comme tel.
 - ✓ **En cas de fraude avérée,** le professeur constatant cette fraude manifeste saisit la copie ainsi que tous les éléments constitutifs de la fraude et établit un rapport à destination de la direction. **La direction est fondée à prendre des sanctions ou à réunir le conseil de discipline de l'établissement.** Indépendamment des punitions ou sanctions encourues, **l'enseignant en charge de l'évaluation appréciera l'opportunité d'attribuer la note zéro.**
-

5 ■

Un lycée qui
accompagne, protège
et ouvre l'esprit



LGT et LP

- La démarche E3D, au cœur du lycée
- Le Brevet d'Initiation à l'Aéronautique BIA
- L'Association Sportive et l'UNSS
- La section sportive basket-ball et la section européenne anglais
- Les options et ateliers théâtre, musique, maths en jeans, rugby féminin...
- De nombreuses sorties et projets culturels: sorties théâtre, voyages scolaires, lycéens au cinéma...



L'accompagnement éducatif et pédagogique

- **Un point PERDIR – CPE** chaque semaine sur toutes les classes
- **Une rencontre PP – CPE** toutes les 2 semaines au minimum pour faire le point sur tous les élèves (absences, retards, comportement...)
- **Une cellule de veille** (Proviseur – CPE – AS – PsyEN – Infirmière) se réunit toutes les 2 semaines
- **Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire GPDS** qui se réunit tous les mois
- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : problèmes médicaux
contact : infirmière Farah Stucker
- **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** : problèmes d'apprentissage

Avis médical
nécessaire

À la
demande de
la famille

L'accompagnement éducatif et pédagogique en 2GT

- **1 assistant d'éducation, référent de la classe**
 - **11h par semaine en demi-classe :**
 - EMC
 - français et maths, une heure par semaine
 - SVT et PC : 1,5h par semaine
 - Des groupes allégés en LV1 et LV2 : 5,5h
 - **AP français et mathématiques pour les élèves désignés (de septembre à Pâques)**
 - **1 heure d'étude obligatoire au lycée pour tous les 2GT (à partir du 22/09)**
-

L'accompagnement éducatif et pédagogique au LP

- **1 assistant d'éducation, référent de la classe**
 - **11h par semaine en demi-classe :**
 - Majeure partie des heures d'enseignement professionnel
 - français et maths, une heure par semaine
 - des groupes allégés en LV1, LV2 et Physique chimie (ASSP et MCV)
 - heures de soutien au parcours
 - AP dédoublée pour les 3PM
-

LA VIGILANCE COLLECTIVE CONTRE LE HARCÈLEMENT

2 équipes pHARe sont constituées (LP et LGT)

	Lycée Professionnel	Lycée Général et Technologique
Coordinatrices	Emilie AGUIREGOMEZCORTA	Valérie AIRAUDI
Membres	Antoine CAYRE, enseignant Céline LAFITTE, enseignante Virginie PRIEUR, enseignante Kader BENZEROUALI, assistant d'éducation Sophie LORTHIOIR, accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) Nicolas AZAM, enseignant documentaliste	Farah STUKER, Infirmière scolaire Cathy CUBAYNES, assistante sociale Léa COISPEL, assistante d'éducation Hélène THOMAS, enseignante Solène DUBOIS, enseignante Consuela SANCHO, enseignante

Sensibiliser les enfants à devenir ambassadeurs : ils ont un rôle fondamental dans la prévention

6. Informations diverses

La sécurité des personnels, élèves et étudiants au lycée : une priorité



Exercices d'évacuation réguliers (incendie et PPMS)

- Dans le mois qui suit la rentrée
- Le 1^{er} exercice est prévu le 16/09/25 le soir pour l'internat
- **Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre** pour les divers bâtiments

Seules les personnes autorisées peuvent entrer dans le lycée (élèves, personnels, parents)

Les dispositifs de sécurité ne sont pas un jeu

En cas de déclenchement sans cause réelle, un dépôt de plainte sera systématiquement déposé au commissariat de police.

Rappel de l'art 322-14 du code pénal : la peine encourue est puni de 2 ans d'emprisonnement ou 30000€ d'amende

**Je dépose
une plainte**



7. ■ Le dialogue avec les familles

L'accompagnement éducatif et pédagogique

Une relation de confiance parents – lycée est indispensable

- Une rencontre d'accueil des parents des nouveaux élèves aujourd'hui
- Des rencontres parents professeurs (dates seront précisées selon les niveaux)
- Une rencontre pour préparer l'orientation en début d'année 2026
- Les journées portes ouvertes du lycée



Intervention des représentants des parents d'élèves

Vote exclusivement via
Pronote

Chaque représentant légal
est électeur ET éligible

VOTE les jeudi 9 et
vendredi 10 octobre



Vous êtes dirigeant.e d'entreprise? Vous êtes salarié.e?

Votre entreprise peut aider le lycée de vos enfants

Pensez à la taxe
d'apprentissage!

13% de votre
quota, à flécher
sur « SOLTéA »

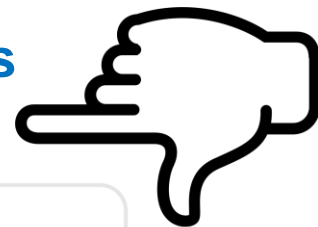
Pour améliorer les plateaux techniques du lycée :

- **Étoffer** les équipements
- **Adapter constamment** les matériels
- **Soutenir la mobilité**

Merci!



Scan Me



Réunions par classe avec les professeurs principaux

005

CLASSES	PROFESSEURS PRINCIPAUX	SALLE
1° CAP AAGA	Mme COURTIN	002
2 ^{nde} GATL	Mmes BRUERE-DARGESEN	001
2 ^{nde} MRC	Mmes PRIEUR--AGUIRRE	003
2 ^{nde} ASSP	M. CAZES-CAYRE	004
3° PM	Mme POUJADE	005
2 ^{nde} 1 Bachi	Mme THIERY	006
2 ^{nde} 2 Bachi		
2 ^{nde} 1 non Bachi	M. ALAGON	007
2 ^{nde} 2 non Bachi	Mme PEYRE	008
2 ^{nde} 3	M. GRIFFOUL	009

CLASSES	PROFESSEURS PRINCIPAUX	SALLE
2 ^{nde} 4	Mme MARION/Mme MORANA	003
2 ^{nde} 5	M. DUPONT	004
2 ^{nde} 6	Mme TRAVIER	006
2 ^{nde} 7	M. JOURDAN/Mme SIKORA	007
2 ^{nde} 8	Mme ZANIN/Mme LUCIANAZ	008
2 ^{nde} 9	Mme DE BOISSIERE/Mme OULES	009

Merci de votre confiance !